

## PRÉPARATION À L'EXAMEN D'ACCÈS AU CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS (CRFPA)

<b>DISCIPLINE(S)</b>	Culture Générale Droit Privé Droit Public
<b>DURÉE DES ÉTUDES</b>	1 an
<b>NIVEAU DE RECRUTEMENT</b>	Bac + 4
<b>COMPOSANTE(S)</b>	Faculté de droit et science politique
<b>SITE(S) D'ENSEIGNEMENT</b>	Guyancourt (Saint-Quentin-en-Yvelines)
<b>FORMATION INITIALE</b>	
<b>FORMATION CONTINUE</b>	

L'UVSQ propose aux étudiants une préparation à l'examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA). Elle est organisée par l'Institut d'études Judiciaires de l'UVSQ.

Après réussite à l'examen d'entrée au CRFPA, les centres régionaux de formation professionnelle (CRFPA) assurent la formation théorique et pratique des futurs avocats pendant une période de dix huit mois, au moyen d'enseignements et de stages auprès d'un avocat ou d'un autre professionnel du droit.

### Conditions d'admission

- » Étudiants inscrits en Master 1 ou en Master 2 en droit.
- » Personnes titulaires d'un diplôme admis en équivalence de la maîtrise en droit et ne s'étant pas inscrites en 3e cycle dans une autre Université, après validation de ce diplôme par la direction de l'IEJ.

Voir conditions d'admission dans l'arrêté du 25 novembre 1998 fixant la liste des titres ou diplômes reconnus comme équivalents à la maîtrise en droit pour l'exercice de la profession d'avocat

## Inscription

---

- » Dates des candidatures : **du 01/04/2020 au 09/12/2020**
- » Dates des inscriptions administratives (IA) : **du 09/07/2020 au 17/12/2020**
- » Date limite des inscriptions pédagogiques (IP) à l'examen d'entrée au CRFPA : le 31/12/2020 (cachet de la Poste faisant foi).

### Inscriptions administratives à l'IEJ :

Contact : **Mme SOLIGNAC** - Bureau 209 (cecile.solignac@uvsq.fr - 01 39 25 51 23)

### Vous avez déjà été inscrit à l'UVSQ :

- » **Étape 1** : Attestation de l'Acquittement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) d'un montant de 90€ à régler auprès du CROUS sur le site : messervices.etudiant.gouv.fr / Rubrique "Inscription" en haut à droit de la page ;
- » **Étape 2** : Réinscription
  - » Identifiant : Numéro étudiant
  - » Mot de passe : Date de naissance au format jjmmaaaa
- » **Étape 3** : Renvoyer sur l'application de dépôt des pièces jointe, les pièces justificatives qui vous seront demandées lors de votre inscription par le web.

**ATTENTION**, pour les deux situations ci-après ; Merci de passer au **bureau 209** ou d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : "**inscription.droit@uvsq.fr**" pour la création d'un laissez-passer.

- » Les étudiants qui sont jamais inscrits administrativement à l'IEJ ;
- » Les étudiants qui sont inscrits administrativement en master pour l'année en cours 2020/2021.

### Vous n'avez jamais été inscrit à l'UVSQ :

- » **Étape 1** : Faire une demande de "Validation des études" pour solliciter une inscription grâce à l'appli eCandidat de candidature en ligne eCandidat.
- » **Étape 2** : Confirmer votre candidature sur la plateforme eCandidat.
- » **Étape 3** : Attestation de l'Acquittement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) d'un montant de 90€ à régler auprès du CROUS sur le site : messervices.etudiant.gouv.fr / Rubrique "Inscription" en haut à droit de la page ;
- » **Étape 4 : Inscription primo-entrants**
  - » Identifiant : EC + N° de dossier eCandidat
  - » Mot de passe : Date de naissance au format jjmmaaaa
- » **Étape 5** : Renvoyer sur l'application de dépôt des pièces jointe, les pièces justificatives qui vous seront demandées lors de votre inscription par le web.

**LES FRAIS D'INSCRIPTION À LA PREPARATION AU CRFPA 2020 -2021** sont actualisés chaque année au 7 Juillet

- » **Inscription unique au CRFPA** : 543€ (Droits universitaires 253€ + Droits spécifiques 300€)
- » **Déjà inscrit à l'UVSQ pour 2020-2021 en M1 ou M2 Droit** : 459€ (Droits universitaires à taux réduit 159€ + Droits spécifiques : 300€)
- » **Boursiers** : Aucun frais d'inscription

Inscriptions PÉDAGOGIQUES (ouvertes jusqu'au 31/12/2020) :

La date limite des inscriptions pédagogiques est fixée au 31 décembre N, le cachet de la poste faisant foi (arrêté et décret du 17/10/2016)

#### **Inscription à l'examen :**

Contact : [secretariat.iej@uvsq.fr](mailto:secretariat.iej@uvsq.fr)

Tél : 01 39 25 52 63

- » Dossier inscription pédagogique examen CRFPA
- » Documents autorisés examen d'accès au CRFPA
- » Attestation de prise de connaissance de la procédure d'inscription
- » Arrêté du 17 octobre 2016 [PDF - 157 Ko]

L'emploi du temps est disponible en ligne

Début des enseignements : Première semaine de Janvier 2021

- » **Réunion d'information** : (<http://www.iej.uvsq.fr/>) : Date à venir
- » **Stages** : Les conventions de stages dans le cadre de l'inscription à la préparation au CRFPA sont délivrées à partir de la validation de votre inscription pédagogique 2020-2021

#### **Carte étudiante**

- » Les Cartes étudiantes pour les primo-entrants seront envoyées par courrier.
- » **Pour le renouvellement de la carte étudiante** : Un sticker sera collé sur les cartes avec la nouvelle année universitaire. Pour cela il faudra vous rapprocher du bureau 209 ou d'envoyer votre carte par courrier à l'attention de Mme Cécile SOLIGNAC, service des inscriptions administratives.

Un étudiant pourra **avoir sa carte d'étudiant que si son dossier d'inscription est complet** : Toutes les pièces jointes validées et inscription administrative honorée.

## **Inscription en formation continue**

---

*Public concerné : salariés du secteur privé, intérimaires, agents de la fonction publique, travailleurs non-salariés, demandeurs d'emploi, contrat de professionnalisation*

- » Si vous ne répondez pas aux **Conditions d'Admission** : Téléchargez et complétez le dossier VAPP
- » Dans tous les cas : Téléchargez et complétez le dossier de candidature
- » Financements

## Frais d'inscriptions à la préparation au CFRPA 2020/2021

Les personnes en reprise d'études relèvent de la formation continue et doivent s'acquitter du coût de la formation qui s'ajoutent aux frais d'inscription. Votre inscription administrative sera enregistrée de façon définitive une fois la convention « formation continue » signée ».

Étudiants en formation continue : Droits d'inscription 556€

Préparation aux concours :

- » Préparation aux écrits et aux oraux : 860€
- » Préparation aux oraux uniquement (dans le cadre d'une deuxième préparation) : 200€

## Inscription à l'examen :

Contact : [secretariat.iej@uvsq.fr](mailto:secretariat.iej@uvsq.fr)

Tél : 01 39 25 52 63

- » Dossier inscription pédagogique examen CRFPA
- » Documents autorisés examen d'accès au CRFPA
- » Attestation de prise de connaissance de la procédure d'inscription
- » Arrêté du 17 octobre 2016 [PDF - 157 Ko]

## ATTENTION

**L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription à l'examen d'entrée.**

L'emploi du temps est disponible à partir du portail étudiant / Vos études / Emplois du temps / UFR de droit et de science politique / Groupe / CRFPA

## Dates importantes

- » **RÉUNION D'INFORMATION** : Réunion d'information destinée au étudiants inscrits à la préparation au CRFPA pour l'année universitaire 2020-2021, prévue 3ème semaine de décembre 2020.
- » **DÉBUT DES ENSEIGNEMENTS** : Première semaine de janvier 2021 - Réunion d'information : date à préciser voir agenda CRFPA
- » **STAGES** : Pour les candidats relevant de la formation continue, la convention de stage doit être impérativement établie par votre gestionnaire Formation continue. En effet, les stagiaires de la formation continue ne sont pas soumis aux mêmes dispositions réglementaires que les étudiants en formation initiale : la convention de stage remise aux étudiants en formation initiale ou éditée en ligne via l'ENT ne peut être utilisée.

## Contenu de la formation

---

### Insertion professionnelle : stages optionnels

### Préparation aux épreuves d'admissibilité

*Un galop d'essai dans toutes les matières*

### Méthodologie en JANVIER

- » 2HCM NDS
- » 2HCM Cas pratique
- » 2HCM Dissertation
- » 2HCM Commentaire

**NOTE DE SYNTHÈSE** (Coeff. 3, épreuve de 5h) = 6 entraînements

- » Cours de Méthodologie commune en janvier
- » 6 notes de synthèse (Une des NDS fait l'objet du galop d'essai)

**DROIT DES OBLIGATIONS** (Coeff. 2, épreuve de 3h)

- » 40 HCM Cours magistral de mise à jour suite à la grande réforme de la matière

**MATIÈRE DE SPÉCIALITÉ AUX CHOIX DE L'ÉTUDIANT** (coeff. 2, CAS PRATIQUE de 3h)

*Un galop d'essai est à prévoir dans chaque matière.*

» **Droit civil**

- » 10HCM Droit des Biens
- » 10HCM Droit de la famille et des personnes
- » 10HCM Contrats spéciaux et sûretés

» **Droit pénal**

- » 20 HCM

» **Droit administratif**

- » 20 HCM

» **Droit des affaires**

- » 15 HCM

» **Droit du travail**

- » 15HCM

» **Droit européen et international**

- » 15 HCM

**PROCÉDURES** (Coeff. 2)

*Un galop d'essai est à prévoir dans chaque matière. Il est pris sur un cours de chaque module*

» **Procédure civile**

- » 10 HCM de Modes alternatif de règlement de différents
- » 20 HCM de procédure civile

» **Procédure pénale**

» 20 HCM

» **Procédure administrative contentieuse**

» 20 HCM

## PRÉPARATION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION

» **Préparation Grand oral Libertés et droits fondamentaux** (*Coeff. 4*) 70h

» **Cours et entraînements**

» **Anglais** (20HCM)

## Adresses et coordonnées

---

### Adresse

Faculté de Droit et de Science politique  
3 rue de la division Leclerc - 78280 Guyancourt  
Standard : 01 39 25 53 13

### Enseignants responsables

Directeur général de l'IEJ : Madame Clara BERNARD-XEMARD  
Directrice adjointe : Madame Nadège REBOUL-MAUPIN

### Secrétariat pédagogique

Camille CAYOL  
secretariat.iej@uvsq.fr  
Tél. : 01 39 25 52 63

### Service des inscriptions administratives

Cécile SOLIGNAC  
cecile.solignac@uvsq.fr  
Tél : 01 39 25 51 23

### Reprise d'études

Françoise JENSONNIE  
francoise.jenssonnie@uvsq.fr  
Tél : 01 39 25 53 29 (Bureau 352)

### Direction des Études, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DEFIP)

Service Orientation et Insertion Professionnelle  
Tél : 01 39 25 56 10  
orientationsqy.defip@uvsq.fr